



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-312**

**Séance publique du**

**14 octobre 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226730-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ

**OBJET : VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2022 - ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES - EXERCICE 2022 - SIGNATURE  
DE CONVENTIONS ET AVENANTS**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES - EXERCICE 2022 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville finalise son soutien auprès de ses partenaires associatifs intervenant dans tous les domaines artistiques et octroie ainsi les dernières subventions de l'exercice 2022.

La Ville attribue des subventions de fonctionnement à l'Association Ka Divers dans le cadre de son projet « Street Art », sur la thématique de la musique, on notera l'association Ad Fontes et ses choristes, qui malgré une année 2021 encore perturbée par la situation sanitaire, a pu assurer une riche programmation classique festive et variée, proposant des œuvres de Mozart, Haydn, et Stravinsky.

L'association La Roda nous entraînera grâce au « choro » vers des musiques populaires et instrumentales brésiliennes nées au 19ème siècle, l'Atelier de la Voix continue de proposer des concerts à travers la Ville (Musée des tapisseries, la bibliothèque Cézanne..).

La Ville attribue également des subventions de fonctionnement aux Amis de la Méjanes ainsi qu'à Opening Nighth sur la thématique de la littérature avec au programme des lectures et des conférences, à la Compagnie Movimento dans le domaine de la danse afin de leur permettre de réaliser leur travail de création avec le spectacle « Volutés » ainsi qu'à l'association Elans dans le cadre des cultures urbaines et l'organisation de son festival Marginalz Jam.

Le Laboratoire Gamertz bénéficiera du solde de sa subvention de fonctionnement et Seconde Nature est subventionnée dans le cadre de son projet « Chroniques Biennale Imaginaires Numériques ».

Dans le domaine du théâtre, Pendrillons et Compagnies nous entraînera sur son festival de théâtre à la Duranne du 23 au 25 septembre 2022, avec ses artistes chanteurs, musiciens et conteurs. La Cie Pop Manuscrit nous proposera son projet de création 2022 : « Conversation autour du projet d'un non-spectacle ».

Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Culture du Cœur 13, dont le projet s'adresse aux personnes et familles en difficulté, cette association sollicite les organismes culturels afin qu'ils mettent des invitations à disposition des publics qui sont exclus de la culture pour des raisons économiques, sociales ou culturelles.

Une subvention de fonctionnement est attribuée à la SCIC Sarl IRIS pour 6MIC dans le cadre d'actions de valorisation des acteurs de la Ville d'Aix-en-Provence, de l'inclusion des artistes aixois dans les circuits de production et de diffusion régionaux et internationaux, de formations d'artistes du territoire de la commune par tout moyen de communication ou de mise en relation publique.

La Ville intervient également pour des subventions d'investissement au profit du Théâtre du Jeu de Paume qui bénéficiera d'une subvention d'un montant de 30 000 € lui permettant d'acquérir du matériel informatique (écrans, ordinateurs portables pour les tournées, achats de licences sur logiciel vidéo) ainsi que des équipements scénographiques facilitant les manœuvres complexes sur plateau.

Le Ballet Preljocaj (CCN) bénéficiera d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € pour la réalisation d'une plate-forme de rayonnage permettant d'augmenter les espaces de stockage sur le site du Krypton.

Cet investissement permettra d'améliorer le rangement des décors et d'en faciliter les rotations (entrées/sorties) lors du retour des tournées de la compagnie.

La Lyre Aixoise bénéficiera, pour l'exercice 2022, d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de nouveaux instruments de musique.

Une 5ème Saison – biennale d'art et de culture poursuit la construction de saisons automne et hiver. La Boite à Mus s'implique dans la programmation aux couleurs japonaises avec un spectacle mêlant musique et danse.

La création contemporaine est au rendez-vous avec une performance présentée à Arteum Mac et avec Parallèle, qui collabore avec le 3 bis f, centre d'arts contemporain d'intérêt national puis avec le Pavillon Noir.

« Auriez-vous eu votre Certificat d'Etudes ? » un test de culture générale sous forme de jeux sera au programme de l'Atelier de la langue française lors d'une soirée familiale à l'amphithéâtre de la Manufacture, le 11 décembre 2022. Les résultats et le classement des meilleurs participants s'afficheront sur écran géant, avec une remise de prix à l'issue de la manifestation.

La Fondation Vasarely proposera trois événements : la réalisation d'une installation en extérieur de l'artiste Renaud-Auguste Dornmeil, lors des Journées du Patrimoine, une exposition en partenariat avec Seconde Nature et Zinc, Pontillisme de l'artiste Quayola, du 10/11/22 au 22/01/23, un workshop de 3 jours de deux musiciens dans les salles monumentales.

Le projet « les Renc'Arts de Coste » proposé par le Centre Social Jean Paul Coste a pour but de mettre en lien des compagnies de théâtre avec des établissements scolaires et présenter

ainsi aux collèges et lycées sélectionnés, une programmation échelonnée sur le mois de décembre 2022.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement, d'investissement et exceptionnelle aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs et/ou avenants liant la Ville et certaines associations culturelles dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 €.

Les avenants annexés au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en septembre 2022.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement pour un montant de **101 000 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** une subvention d'investissement au Ballet Preljocaj (CCN) pour un montant de **20 000 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-20421 903/2461 qui présentent les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** une subvention d'investissement à l'association Festival Tous Courts d'un montant de **8 000 €** et de **4 000 €** à l'association de la Lyre Aixoise sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-20421-903/2461 qui présentent les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** une subvention d'investissement au Théâtre du Jeu de Paume pour un montant de **30 000 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 313-20421 903/6718 qui présentent les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles, dans le cadre de la Biennale, pour un montant de **83 150 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, sur la ligne 33-65745-9033/5626-13256 qui présente les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à la SCIC Sarl IRIS pour la 6MIC d'un montant de **100 000 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, sur la ligne **311-6748-923/13456** qui présente les disponibilités suffisantes.

**-ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à la Fédération Historique de Provence d'un montant de **1 500 €** sur l'exercice 2022.

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, sur la ligne 6748-920-1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

**-AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document.

**-ADOPTER** les avenants établis individuellement entre la Ville et les associations concernées.

**-AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

DL.2022-312 - VIE CULTURELLE ET BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2022 -  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES -  
EXERCICE 2022 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

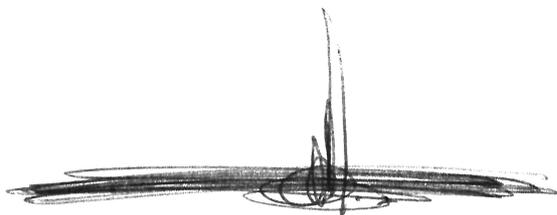
N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sophie JOISSAINS Philippe KLEIN Marc PENA Marie-Pierre SICARD -  
DESNUELLE

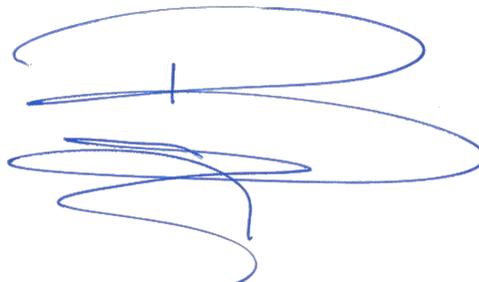
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00